



**LE CENTRE
CULTUREL**
DE CAGNES-SUR-MER



Culture Cagnes
destination talents

REGLEMENT INTERIEUR POUR LES ADHERENTS 2021/2022

Article 1 - Inscriptions

A - L'inscription au Centre Culturel entraîne la réservation d'une place à l'année.

B - Pour **les activités sportives dont la danse** : un certificat médical de moins de trois mois est obligatoire et exigible dès l'inscription, faute de quoi l'inscription ne sera pas prise en compte.

En cas de maternité un certificat médical doit être donné à l'accueil chaque mois, notifiant l'aptitude à l'activité sportive pratiquée.

C - Chaque personne peut faire un cours d'essai avant de s'inscrire sur la période du 1er au 11 septembre 2021.

D - Toute personne arrêtant une activité doit prévenir l'équipe administrative.

E - Toute activité dont l'effectif minimum ne serait pas atteint, pourra être annulée par les membres du bureau de l'association Culture Cagnes Destination Talents.

F - Droit à l'image : lors de votre inscription ou de celle d'un tiers, vous acceptez le fait que votre image ou la sienne (photos ou vidéos) prise durant la pratique des activités hebdomadaires, stages et événements exceptionnels organisés par le Centre Culturel, soit utilisée à des fins non commerciales de communication interne ou externe de l'association, ainsi qu'à son usage dans le domaine public par les médias (voir document lors de l'inscription).

G - Adresse mail : utilisée uniquement en interne pour recevoir la newsletter ou pour toute autre forme de communication.

Article 2 – Tarifs

A – Adhésion :

Une adhésion de 10 euros par an et par adhérent sera demandée à l'inscription et de 15 euros pour une famille (parents et enfants).

B- Distinction des tarifs :

- Tarifs Cagnois : sur présentation de justificatif de domicile de moins de 6 mois (exemple : factures électricité, eau, forfait internet) ou extrait KBIS pour les entreprises. Si le justificatif n'est pas au nom de l'enfant inscrit, **il faut alors fournir une photocopie du livret de famille.**
- Tarifs extérieurs : s'appliquent à tous les personnes n'habitant pas Cagnes-sur-Mer.

C - Tarifs réduits :

1°) Pour les Cagnois : Une réduction est accordée pour une activité par famille dans les cas suivants (non cumulable) :

- Famille non imposable avant réduction d'impôts : 30% pour un adhérent
- Demandeur d'emploi / Bénéficiaire du RSA : 30%

2°) Pour l'ensemble des adhérents (non cumulable avec les réductions du 1°) :

- Personne justifiant d'une carte d'invalidité : 30%
- Réduction pour 1 adhérent à partir de l'inscription à 2 cours : 20% sur la discipline la plus chère.
- Pour chaque enfant mineur d'une même fratrie : 20% de remise à partir du 2ème enfant.
- Pour les cours de danse de société : une réduction de 25% sera appliquée pour le couple qui s'inscrit en même temps.

3°) Pour le personnel employé par la Mairie de Cagnes-sur-Mer et leurs enfants mineurs et adhérents au COS.

- 30% pour les cours de fitness et stage.
- 50% pour les autres cours

La carte du COS 2021 sera demandée à l'inscription.

D – Costumes :

Une participation de 35 € à l'inscription sera demandée pour les galas de danse et le spectacle de la comédie musicale.

Les chèques seront encaissés début mars 2022.

Article 3 - Modalités de paiement

A - Le paiement de l'activité, peut être effectué par carte bancaire, chèque bancaire (à l'ordre de Culture Cagnes), chèques vacances ou espèces.

B – Les inscriptions sont annuelles, le paiement peut se faire en 3 fois par chèque qui seront encaissés le 15 septembre, 15 octobre, 15 novembre.

Pour des inscriptions dont le montant total est supérieur à 300 €, le paiement peut se faire en 6 fois par chèque qui seront encaissés le 15 septembre, le 15 octobre, le 15 novembre, le 15 janvier, le 15 février, le 15 mars.

D - En cas d'absence du professeur, dans la mesure du possible les cours seront rattrapés dans l'année. Aucun remboursement ne pourra néanmoins être effectué.

Article 4 - Conditions de remboursement

Les absences ne sont pas remboursées, sauf cas particuliers suivants (sur présentation d'un justificatif transmis dans les 15 jours) :

- Certificat médical pour un arrêt au minimum d'un mois
- Contraintes professionnelles (changement de planning sur du long terme)
- Mutation de plus de 50 km

Toute demande de remboursement doit être adressée par écrit accompagnée du justificatif, elle pourra être déposée au Centre culturel ou envoyée par mail à : contact@culture-cagnes.fr

Le remboursement sera effectué sous forme d'avoir, sauf en cas de mutation.

Selon l'évolution du contexte sanitaire et des éventuelles décisions gouvernementales imposées, nous nous efforcerons de vous proposer des solutions alternatives telles que : cours en extérieur, cours en visioconférence etc ...

Si aucune solution n'est envisageable, nous procéderons alors au remboursement des cours non assurés par nos professeurs.

Article 5 - Assurance

Les activités du Centre Culturel sont couvertes par un contrat d'assurances Responsabilité Civile pour les dommages corporels, matériels et immatériels résultant d'un accident qui serait causé aux tiers, du fait du fonctionnement, du non fonctionnement ou du mauvais fonctionnement de ses services.

Il appartient toutefois à chaque adhérent du Centre Culturel de souscrire personnellement, dans la mesure où il le juge utile, une police d'assurance « Responsabilité Individuelle Accidents Corporels » couvrant les accidents corporels dont il pourrait être victime au cours de l'activité pratiquée au Centre Culturel.

Article 6 – Responsabilité parentale

Les adhérents et les représentants légaux des enfants mineurs prennent connaissance du présent règlement et s'engagent à le respecter et à le faire respecter.

Les représentants légaux des enfants mineurs ou toute personne habilitée par eux doivent accompagner leur enfant jusqu'au lieu où se déroule l'activité, s'assurer de la présence du professeur et lui signaler la présence de leur enfant.

Les parents ont également l'obligation de venir chercher leur enfant à l'heure de fin des activités.

En cas de retard du parent ou de son représentant, l'équipe administrative doit être avertie au plus vite. Dans un tel cas, le professeur se conformera aux consignes précises données au moment de l'inscription de l'enfant.

Article 7 - Règlement des différentes activités

- Tenue correcte exigée
- Chaussures de sport réservées à la salle
- Ranger le matériel après utilisation.
- L'utilisation de la sono est réservée aux professeurs.
- Il est interdit de manger dans la salle.

B. Ecole de Langues

Lors de l'inscription un test de niveau sera obligatoire.

Les personnes n'ayant pas passé l'examen de fin d'année, mais souhaitant suivre le niveau supérieur, devront repasser un examen en septembre, en accord avec le Professeur.

Cours d'Anglais et cours de Français FLE : le Centre Culturel est reconnu par E.T.S.Global (Educational Testing Service) comme Centre de Formation TOEIC.

Examens : Les épreuves écrites se dérouleront sous la surveillance des professeurs du Centre Culturel dans une salle d'examen. Les oraux auront lieu au Centre Culturel, avec le professeur ou un examinateur.

Le test TOEIC et TFI se feront à la fin de session avec le professeur du Centre Culturel habilité.

Pour les inscriptions au test, une prise en charge financière du Centre Culturel est prévue à hauteur de 50 euros.

La cérémonie de remise des diplômes a lieu fin juin.

Les résultats seront communiqués à cette occasion.

D. Comportement et respect dans les locaux du Centre Culturel et les salles extérieures

Dans les vestiaires ainsi que dans les couloirs, la discrétion est de rigueur afin de ne pas déranger les cours.

Il est interdit de fumer à l'intérieur des locaux et les téléphones portables devront être en mode "silencieux" dès l'entrée dans la salle de cours. Les élèves ne peuvent pas quitter les cours sans l'autorisation du professeur.

Pour une meilleure sécurité, l'accès aux salles et aux vestiaires est réservé aux adhérents. Une salle d'attente est prévue près de la réception pour les visiteurs.

Les familles ne sont pas autorisées à assister aux cours, des semaines portes ouvertes sont organisées en cours d'année.

Mémo dates

Aucun cours ne sera assuré pendant les vacances scolaires (ci-dessous les dates).

Vacances scolaires 2021-2022 :

- Du lundi 25 octobre 2021 au dimanche 7 novembre 2021 (Vacances de la Toussaint).
- Du lundi 20 décembre 2021 au dimanche 2 janvier 2022 (Vacances de Noël).
- Du lundi 7 février 2022 au dimanche 20 février 2022 (Vacances d'Hiver).
- Du lundi 11 avril 2022 au dimanche 24 avril 2022 (Vacances de Printemps).

Jours fériés :

- Lundi 1er novembre 2021
- Jeudi 11 novembre 2021
- Samedi 25 décembre 2021
- Samedi 1er Janvier 2022
- Lundi 18 avril 2022
- Dimanche 1er mai 2022
- Dimanche 8 mai 2022
- Jeudi 26 mai 2022
- Lundi 6 juin 2022

Fin des cours :

Comédie musicale : 22 mai 2022

Langues : 12 juin 2022

Danse, arts plastiques, cardio dance, capoeira : 19 juin 2022

Fitness, bien-être, astrologie, multi sports : 26 juin 2022

Théâtre, chant, chorale, gospel, éloquence, réalisation de films : 3 juillet 2022